



## COMMISSION SPORTIVE

### DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'InfanterieBP  
369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [plantelme@yonne.fff.fr](mailto:plantelme@yonne.fff.fr)

PV 26 Sp 3

### PV de la Commission Sportive du 23 août 2023

**Président** : M. TRINQUESSE Jean-Louis

**Présents** : MM. BARRAULT Norbert – BATREAU Jean-Michel – BENARD Christian – ROMOJARO Mickaël – SCHMINKE Didier

**Excusé** : M. JOSEPH Dominique

**Assistent** : Mmes Forey Stéphanie et Lantelme Patricia (administrative)

Début de la réunion : 18h00

## Formation des groupes seniors - saison 2023/2024

### DEPARTEMENTAL 4

La commission

- prend note des engagements supplémentaires des équipes de MAGNY 3 et TONNERRE 2
- Soit **16 équipes engagées** à ce jour :  
Asquins Montillot 2 – Briennon 1 – Champs/Yonne 2 – Cheny 1 – E.C.N. 3 –  
St Julien/Charny 1 – Jeunesse Sénonaise 2 – Serein HV 1 – Serein AS 2 –  
Sergines 1 – Varennes 3 – Vergigny St Florentin Portugais 2 – Vermenton 2 –  
Vineuf Courlon 2 – Magny 3 – Tonnerre 2

### Rappel de l'article 3.D - Dispositions particulières applicables au Championnat Départemental 4

1. Il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et **ce jusqu'au début du championnat (Mardi minuit avant la 1<sup>ère</sup> journée)**. Dans le cas où une équipe s'étant engagée dans ce championnat n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en réalisant une entente avec un autre club dans le respect de l'article 7.6 de l'annuaire du District. Et ce jusqu'au 5<sup>ème</sup> jour franc après le début du championnat.
2. Le club engageant deux équipes ou plus en dernière division de district avant la date fixée chaque saison par la commission compétente devra, à la parution de la formation des groupes, préciser par écrit avec papier à entête du club ou par mail depuis l'adresse officielle du club au secrétariat de District, dans un délai maximal de 10 jours, l'équipe considérée comme l'équipe 1, donc de niveau supérieur.
3. En cas de non-réponse dans le délai fixé, il sera tenu compte de la décision de la commission sportive du District.
4. Au niveau sportif, l'équipe 2, voire l'équipe 3, ..., ne pourront accéder à l'échelon supérieur même si elles sont en position d'accession puisque seule l'équipe 1 désignée est éligible à une accession.
5. Dans le cas où le club engage une équipe supplémentaire dans cette dernière division alors qu'elle a une équipe déjà engagée et ce après la date fixée chaque saison par la commission compétente, cette dernière équipe ne pourra accéder à la division supérieure à l'issue de la saison.

## Indisponibilités des installations sportives – saison 2023/2024

### GURGY – STADE DE LA GONIO

La commission,

- prend note de l'indisponibilité du terrain d'honneur jusqu'à la réception des travaux demandés,
- précise que les rencontres de l'équipe seniors 2 auront lieu sur le terrain annexe.

### ST BRIS LE VINEUX – STADE ALPHONSE ZEIMET

La commission prend note de l'indisponibilité des installations pour toutes les équipes du club jusqu'à la réception des travaux demandés.

### SENS – STADE BRUNO BOURBON

La commission prend note de l'indisponibilité du terrain jusqu'à la réception des travaux demandés.

### SENS – STADE DE LA CONVENTION

La commission prend note du PV de la commission régionale des terrains interdisant l'utilisation des installations par le club de Sens Franco Portugais.

### TOUCY – STADE MUNICIPAL

La commission prend note du PV de la commission régionale des terrains interdisant l'utilisation des installations par le club de Toucy pour toutes les catégories.

## Changements dates, horaires, terrains

### Match 26510157 du 03.09.23 Champs/Yonne 1 – Sens FC 3 D1

Demande d'inversion de match du club de Sens FC.

La commission, vu le refus du club de Champs Sur Yonne, maintient ce match sur les installations de Champs Sur Yonne.

### Match 26505557 du 03.09.23 St Bris Le Vineux 1 – Héry 1 D1

La commission,

- attendu que les installations de St Bris Le Vineux sont en travaux,
- attendu que le club n'a pas proposé un terrain de repli niveau T5,
- informe le club de St Bris Le Vineux que la programmation des matchs à domicile, pendant la durée des travaux de leurs installations, se joueront sur les installations de leurs adversaires.

### Match 26508060 du 03.09.23 Toucy 2 – Magny 2 D2 gr B

Demande d'inversion de match des deux clubs.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse les rencontres :

- donne le match aller à jouer le 3 septembre 2023 sur les installations de Guillon,
- donne le match retour à jouer le 9 juin 2024 sur les installations de Saints.

### **Courriel du club de Malay Le Grand**

La commission, au regard des calendriers,

- attendu que l'équipe de Malay Le Grand reçoit 4 matchs à domicile entre le 22 octobre et le 19 novembre 2023,
- afin d'harmoniser le championnat, décide d'inverser deux rencontres,
  - le match du 5 novembre sur les installations de St Florentin,
  - le match du 12 novembre sur les installations de Gron.

### **Courriel du club de Briennon**

La commission,

- refuse leur demande le club disposant d'un vestiaire homologué,
- par conséquent les matchs à domicile peuvent se dérouler normalement sur leurs installations.

### **Courriel du club de Vergigny St Florentin Portugais**

La commission en prend note et transmet au secrétariat pour l'élaboration du calendrier D4.

### **Courriel du club de Gurgy**

La commission en prend note et programme les matchs de championnat D1 aux dates suivantes sur les installations du stade L. Masson de Migennes :

- 3 septembre 2023
- 24 septembre 2023
- 1<sup>er</sup> octobre 2023
- 15 octobre 2023
- 5 novembre 2023
- 19 novembre 2023
- 10 décembre 2023.

### **Courriel du club d'Héry**

La commission en prend note et laisse programmer les matchs de championnat D1 sur leurs installations.

### **Situation du club de Sens Franco Portugais**

La commission demande au secrétariat de programmer les matchs de championnat D3 de leur équipe 2 sur les installations du stade R. Binet de Sens.

## **Questions diverses**

### **Courriel du club du FC Chéu**

La commission prend note de la nouvelle composition des membres du club.

## Homologation de tournoi

La commission, en lien avec la commission technique, :

### Homologue le tournoi

- Auxerre Sport Citoyens
  - Le 2 septembre 2023 – catégorie U15

Fin de la réunion : 19h45

Le Président – Mr Trinquesse Jean-Louis

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »*